

Paris, le 17 août 2011

**Communiqué de presse**  
**de Claudy LEBRETON, président de l'ADF**

**« Priver les collectivités des fonds structurels : la double peine »**

Le Président de la République et la Chancelière allemande viennent de lancer une petite bombe dans le monde européen en proposant que les pays qui ne respecteraient pas le pacte de stabilité soient privés de fonds structurels.

Il faut d'abord rendre à César ce qui lui appartient. Or, c'est le Commissaire Johannes Hahn, chargé de la politique régionale qui a lancé cette idée, discutée depuis des mois, dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion.

Plus connue sous le terme de « conditionnalité », cette idée est quasi unanimement rejetée par les collectivités territoriales de toute l'Europe, y compris en France. L'Assemblée des Départements de France et les autres associations nationales d'élus ont fait savoir au gouvernement français dès le début de l'année que cette mesure serait un non-sens.

Elle est contre-productive car elle prive les collectivités territoriales des seuls moyens financiers mis en place par l'Europe pour mener d'ambitieuses politiques de développement. En période de tension sur leurs budgets, ce serait un nouveau mauvais coup.

Cette mesure serait surtout profondément injuste. Elle sanctionnerait les collectivités territoriales... pour les fautes commises par leurs Etats ! Cela équivaldrait à une double peine.

Dans l'instant où il prône l'alliance de toutes les forces politiques pour l'adoption de la fameuse règle d'or, le Président serait bien inspiré de ne pas davantage tarir les recettes des collectivités territoriales, qui, elles, votent chaque année leurs budgets en équilibre.

Contact presse :

**Nadia SALEM**

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.0